

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 275 Vœu relatif au débat organisé sur la pratique de la natation à Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant que la circulaire n^o2011-090 du 7 juillet 2011 précise que « apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissance et de compétences » ;

Considérant le plan « Nager à Paris » établi sur la période 2015-2020 et adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2015 affirmant l'objectif de créer de nouvelles piscines pour faire face au sous équipement historique de Paris, de moderniser et optimiser le parc existant et d'offrir de nouveaux services aux usagers en améliorant la qualité du service public ;

Considérant l'effort sans précédent de rattrapage, de 150 M d'euros sur cinq ans qu'a représenté ce plan de rattrapage ;

Considérant la hausse du taux d'équipements parisien des piscines passant de 82 m² pour 10 000 habitants en 2001 à 98,4 m² pour 10 000 habitants aujourd'hui permis par cet effort de la Ville de Paris en faveur de la nage à Paris ;

Considérant la nécessité de répondre aux besoins d'apprentissage de la natation en milieu scolaire, aux loisirs des parisiennes et des parisiens, à la pratique des clubs en entraînement et en compétition, et d'augmenter la surface moyenne de nage par habitant ;

Considérant que la fréquentation cumulée des équipements aquatiques par les clubs, les scolaires et le grand public atteint 7,5 millions d'entrées par an, les plaçant parmi les établissements publics les plus fréquentés par les parisiennes et parisiens ;

Considérant l'accueil par Paris et la France des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 qui doivent constituer un accélérateur de politiques publiques et permettre un héritage durable pour le plus grand nombre,

Considérant nos capacités et nos priorités d'investissement affectées par la crise sanitaire et l'absence d'aides gouvernementales et à l'effort d'investissement considérable de la Ville pour le sport à Paris,

Considérant le maintien, tout au long de la crise sanitaire, de l'ouverture des installations sportives lorsque les différents décrets relatifs à la crise sanitaire, dans l'objectif de préserver la santé mentale et physique des parisiennes et parisiens ;

Considérant le coût supporté par la Ville en perte de recettes et en hausse des dépenses pour permettre ce maintien de l'activité physique et sportive à Paris pendant la crise sanitaire, un coût non compensé par l'État ;

Considérant nos engagements devant les Parisiennes et les Parisiens pour répondre à leurs attentes en matière sportive,

Considérant notre action en direction du sport santé, du savoir nager et de l'amélioration de l'offre sportive à Paris.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

L'exécutif municipal s'engage à :

- Prolonger le plan nager à Paris et à l'enrichir de nouveaux projets, pour un montant total similaire à celui de 2015-2020 et qui porte sur les opérations suivantes:
 - ✓ Poursuite des projets précédemment engagés :
 - Blomet (fin d'opération - 15^{ème}) ;
 - Saint-Merri (fin d'opération - Paris Centre) ;
 - Yvonne Godard (fin d'opération - 20^{ème}) ;
 - Elisabeth (fin d'opération - 14^{ème}).
 - ✓ Rénovations d'équipements nautiques :
 - CPE Piscines d'un montant de 22 M€
 - Plan Piscines performances énergétiques d'un montant de 35,3 M€
 - Bassin école Clerc (7^{ème}) ;
 - Roger Le Gall (12^{ème}) ;
 - Espaces extérieurs de la Butte aux Cailles (13^{ème}),
 - Montherlant (16^{ème}) ;
 - Lafay (17^{ème}) ;
 - Dauvin (18^{ème}) ;
 - Vallerey (20^{ème})

Dont deux rénovations lourdes :

- Pontoise (5^{ème}) ;
 - Château Landon (10^{ème}).
- ✓ La création de nouvelles baignades :
- Piscine Belliard (18^{ème}) ;
 - Piscine Carpentier (13^{ème}) ;
 - La mise en place de cinq baignades en Seine dont une d'ici à la fin du mandat,
 - De poursuivre la baignade estivale dans le Canal Saint-Martin (10^{ème}) déjà expérimentée pendant l'été 2021 •
 - L'aménagement du bras Marie (Paris Centre) ou du bras Grenelle (15^{ème}) à des fins sportives ;
 - La mise en place de deux nouvelles baignades estivales gratuites.
-
- Lancer une étude pour identifier des emprises foncières susceptibles d'accueillir une piscine dans le 20^{ème} arrondissement ;
 - Étudier la faisabilité d'une nouvelle piscine au sein du centre sportif Léo Lagrange, Porte de Charenton (12^{ème}) ou dans ses environs ;
 - Proposer pour les clubs, associations et écoles des créneaux dans les piscines créées en Seine-Saint-Denis dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
 - Poursuivre le développement des plans d'aisance pour tes maternelles, des stages de rattrapage et séances de remédiation, intensifier l'accompagnement des clubs sur le dispositif « J'apprends à nager », mieux répartir l'offre de leçons individuelles ;
 - Poursuivre les comités de suivi du plan nager à Paris et veiller à la communication de ses conclusions.